



## Conditions générales de vente 2019

### 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Toute commande sera régie par les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), à l'exclusion de toute autre disposition contractuelle d'application générale, telle que des conditions générales d'achat figurant sur les bons de commande ou tout autre documentation émanant de l'acheteur. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir contre nos CGV.

Les présentes CGV sont remises à l'acheteur afin de lui permettre de passer commande sinon elles lui sont adressées au plus tard avec la confirmation de sa commande émise par nos soins. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV.

### 2 - COMMANDE

Les commandes doivent être passées auprès du Service Clients situé au siège social de Performance Health France.

Tous problèmes ou réclamations relatifs aux commandes ou aux expéditions devront être signalés à ce même service.

### 3 - LIVRAISON - DELAI DE LIVRAISON

#### 3.1 Livraisons des marchandises commandées.

Les produits sont expédiés dans des emballages et conditionnements spécifiques compte tenu de leur destination médicale et doivent être transportés et stockés dans des conditions telles qu'ils ne puissent subir aucune altération, notamment du fait de l'exposition à un excès de chaleur ou d'humidité. Les conditionnements de transport non-consommables demeurent la propriété exclusive de Performance Health France et ne doivent subir aucune dégradation.

#### 3.2 Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et de bonne foi. Les éventuels retards de livraison ne pourront en aucun cas donner droit à annulation, refus des marchandises, ou dommages et intérêts au profit du Client.

En cas de retard dans l'acheminement, le Client devra en avertir Performance Health France dans un délai de 15 jours, date de facture.

#### 3.3 Réception des marchandises

Les produits expédiés doivent être examinés immédiatement lors de leur réception et toute marchandise endommagée ou manquante devra faire l'objet de réserves écrites du Client sur le bordereau de livraison du transporteur au moment de la livraison. Les marchandises non conformes ou défectueuses devront faire l'objet d'une réclamation à Performance Health France dans les 3 jours à

compter du jour de la livraison. A défaut, aucun recours, ni aucune contestation ne pourra être exercée contre Performance Health France, le transporteur ou le transitaire.

Toute réclamation pour vices cachés, devra être formulée par lettre recommandée AR dans un délai maximum de 4 mois suivant la date de l'enlèvement des marchandises, le cas échéant.

#### 4 - TRANSPORT

Le transfert des risques est réputé intervenir à la livraison chez le client, et ce quel que soit le mode de transport et que ce soit franco ou port dû par le Client.

Lorsque le Client ne procède pas à l'enlèvement de la marchandise chez Performance Health France ou refuse de la réceptionner, le délai de livraison étant venu à échéance, Performance Health France sera en droit de mettre la marchandise en entrepôt aux frais du Client et de lui réclamer le remboursement des frais de retour s'il y a lieu.

Si le retard apporté à l'enlèvement de la marchandise des magasins de Performance Health France dépasse de 30 jours la date de mise à disposition, ou si le Client refuse de réceptionner la livraison, Performance Health France sera en droit d'annuler la commande .

Frais de transport :

7 € HT de frais de port pour toute commande passée sur notre site web et inférieure à 180 € HT

Franco de port à partir de 180 € HT

Pour toutes autres commandes hors site internet :

- 10€HT pour commande inférieure à 90€HT
  - 15€HT pour commande inférieure à 180€HT
  - Franco pour commande supérieure ou égale à 180€HT
- Les ventes à l'exportation y compris à destination des DOM TOM s'entendent départ métropole (aéroport, port, gare ferroviaire d'embarquement).

Frais de dossier pour livraison directe chez votre client :

- Si commande inférieure à 90 € HT.....5€HT
- Si commande supérieure ou égale à 90 € HT.....10 €HT

Tous nos produits sont livrés non montés pas de porte au rez-de-chaussée.

Les forfaits d'installation de nos tables de Kinésithérapie :

Nous livrons et installons votre nouvelle table de kinésithérapie directement à votre cabinet. Précisez-le tout simplement à la commande à notre Service Clients.

Livraison au rez de chaussée + installation + reprise des cartons.....250 € HT  
Livraison au rez de chaussée + installation + destruction de l'ancienne table.....300 € HT  
Livraison à l'étage.....sur Devis

## 5 - PRIX

Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande, majorée des impôts et taxes applicables. Pour l'exportation y compris pour les DOM TOM, nos prix s'entendent départ métropole. Tous les prix sont exprimés en euros. Les tarifs sont révisables périodiquement et seront communiqués au Client sur simple demande. Performance Health France se réserve expressément le droit de retirer à tout moment de son catalogue et de son tarif, tout ou partie des produits y figurant, d'apporter à ceux-ci toutes modifications qu'il jugera utile sans qu'il soit contraint d'en aviser préalablement le Client.

## 6 CONDITIONS DE PAIEMENT

### 6.1 Lieu de paiement

Les factures émises sont payables au siège de Performance Health France, 13 rue PINGAT 51100 REIMS.

### 6.2 Délais de paiement

Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois, sous réserve que Performance Health France dispose d'informations suffisantes quant à la solvabilité du Client

### 6.3 Moyen de paiement

Plusieurs moyens de paiement sont possibles.

- La LCR (Lettre de change relevée)
- Virement
- Carte bleue
- Chèque

Les modalités des moyens de paiement doivent être validées par le service administration des ventes.

### 6.4 Escompte :

3% pour paiement à 15 jours maximum de la date de facture.

### 6.5 Pénalités de retard

Le Client ne sera libéré d'aucune obligation de paiement en pratiquant compensation avec quelque créance que ce soit qu'il détiendrait à notre encontre.

Pour tout retard de paiement d'une quelconque échéance, il sera dû à Performance Health France de plein droit et sans formalité :

- A titre de pénalité de retard un intérêt égal au taux de la BCE majoré de 10 points sans toutefois être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au moment de l'émission de la facture et dans la limite autorisée par la loi.

- Une indemnité forfaitaire minimale de 40 € par facture non réglée dans les délais.

Performance Health France pourra en outre, en cas de simple répétition d'incidents ou de retard de paiement, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement laissant raisonnablement craindre la dégradation de la solvabilité du Client, revoir intégralement les conditions de délai et de mode de règlement jusqu'alors consenti au Client, nonobstant l'application de l'article 37 de la loi numéro 85-98 du 25 janvier 1985, relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

En cas de non-paiement d'une seule échéance, Performance Health France pourra, après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, suspendre ou annuler les commandes en cours et prononcer la résolution de la vente, sans préjudice de tout autre recours et dommages et intérêts.

Aucun différé de règlement ne sera admis, même au motif de contestation portant sur la commande correspondante ou sur d'autres commandes.

Toute modification substantielle du Client telle que cession de contrôle, fusion, scission, apport partiel d'actif, cession nantissement ou location gérance de son fonds de commerce, entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de nos créances.

Les factures adressées à l'Etat, aux collectivités locales et à leurs établissements publics sont payables suivant les modalités prévues par le code des Marchés Publics, y compris dans ses dispositions relatives aux intérêts moratoires qui seront dus de plein droit en cas de défaut de paiement dans le délai requis.

## 7 GARANTIE PRODUIT

### 7.1 Conformité aux spécifications

Les produits sont garantis conformes aux spécifications figurant sur les notices techniques, et/ou, le cas échéant, aux spécifications particulières convenues par écrit avec le Client.

La responsabilité de Performance Health France est limitée au seul remplacement des produits non-conformes aux spécifications susvisées. Les matériels sont garantis pièces et main d'œuvre à l'exclusion de toutes indemnités ou dommages intérêts, contre tout défaut de fabrication, dans les conditions et pendant la durée spécifiées dans les manuels d'utilisation ou documents commerciaux s'y rapportant.

La garantie ou la responsabilité de Performance Health France ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de dommages causés ou subis par les produits résultant de leur mauvais stockage, préparation, pose ou entretien, ou de non-respect des notices techniques et de l'emploi d'appareillages non adaptés. Aucune réparation ne devra être effectuée par une entreprise non accréditée par Performance Health France.

La durée de la garantie est mentionnée sur le manuel d'utilisation de la plupart de nos produits. En cas de non information, le client est invité à prendre contact avec le service client.

## 8 - RETOUR DES MARCHANDISES

### 8.1 Conditions de Retours

Aucun produit ne peut être retourné sans l'accord de Performance Health France, les frais et risques de transport étant alors à la charge du Client.

Le client doit prendre contact avec notre service clients sous 10 jours maximum à date de facture pour obtenir un bordereau de retour et connaître la procédure.

90% de la valeur du produit sera remboursée sous forme d'avoir pour tout retour hors problème qualité (produit neuf non-utilisé retourné dans son emballage d'origine).

Aucun produit dont la date de péremption est dépassée ne pourra faire l'objet d'un retour, et les produits stériles ne pourront être retournés que dans leur emballage d'origine intact.

Le retour aux fins de réparation sera facturé conformément au devis préalablement accepté par le Client.

## 8.2 Transfert de propriété

Le transfert de la propriété des produits vendus par Performance Health France est expressément retardé jusqu'à l'encaissement intégral et effectif de leur prix par Performance Health France en principal et intérêts. Conformément aux articles 121 et 122 de la loi 85-98 du 25 janvier 1985, Performance Health France pourra, en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire du Client, se prévaloir de la présente clause pour revendiquer la propriété des produits impayés au moment de l'ouverture de la procédure ou le prix de leur revente. Dans le cadre de son activité normale, le Client est autorisé à utiliser ou faire utiliser les produits pour l'usage auxquels ils sont destinés et/ou à les revendre, mais ne pourra en aucun cas les donner en gage, ou en transférer la propriété à titre de garantie.

Le Client devra avertir Performance Health France immédiatement de toute saisie ou mesure conservatoire pratiquée par des tiers sur les marchandises Performance Health France dont le prix n'a pas été intégralement acquitté.

## 9 – CONTENTIEUX

Les présentes CGV ainsi que tout contrat réalisé par notre société sont régis par le droit français. Tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, ou à une opération à laquelle les présentes CGV ont vocation à s'appliquer, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce auquel Performance Health est inscrit.

Société par Actions Simplifiée au capital de 4.065.069 Euros

R.C. 74 B 25 - SIREN : 788.119.311 - Code Taxe Fiscale : FR 17 788.119.311 – APE  
4646Z

Banque : Banque Populaire du Nord Charleville-Mézières - RIB

13507.00105.05114872106.91

IBAN : FR76 1350 7001 0505 1148 7210 691 - Bank Identifier Code : CCBPFRPPLIL